

**DÉCISION DU MAIRE DEC2025-59**  
**CAPTURE ET PRISE EN CHARGE D'ANIMAUX ERRANTS,**  
**RAMASSAGE DE CADAVRES D'ANIMAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-4,  
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-1,  
Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L.2122-22 précité,

Considérant qu'après estimation des besoins, une consultation a été lancée pour la capture et prise en charge d'animaux errants, le ramassage de cadavres d'animaux sur le domaine public de la Ville de Meulan-en-Yvelines,

Considérant que le contrat actuel prend fin au 31 août 2025,

Considérant la lettre de consultation adressée le 12 mai 2025 à 3 sociétés,

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres que la proposition de la société SACPA est économiquement la plus avantageuse,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** attribue et autorise la signature du marché public relatif à la capture et prise en charge d'animaux errants et ramassage de cadavres d'animaux sur le domaine public à la société SACPA sise 12 place Gambetta 47700 CASTELJALOUX.

**ARTICLE 2 :** précise que le marché est passé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une période de 12 mois. Il pourra être reconduit tacitement pour une période annuelle, dans la limite de trois fois.

Le montant forfaitaire annuel de la prestation s'élève à la somme de 8.869,22 € H.T. soit 10.643,07€ T.T.C.

**ARTICLE 3 :** L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Le Comptable Public.

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 18/07/2025

Le Maire,  
Président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU